

En vertu de la loi actuelle, nous avons actuellement 14 sièges. S'il y avait une chute de la population, la Saskatchewan n'en aurait plus que 12, mais nous sommes certains d'en garder au moins 14 à cause de la loi. Il est possible que la population diminue, surtout dans les régions rurales.

Nous devons étudier ce qui se passe dans l'agriculture. Ce secteur très important de notre économie traverse en effet une période difficile. Les coûts et les taux d'intérêt augmentent, tandis que les prix des produits agricoles demeurent stationnaires. Parce que les députés de mon parti ont réclamé la modification du projet de loi, le gouvernement nous propose aujourd'hui une mesure qui constitue une amélioration, mais qui ne fait qu'augmenter le montant des avances pouvant être versées aux agriculteurs pour les céréales entreposées dans les exploitations. Cette somme devra être remboursée par les agriculteurs. C'est un grave problème.

Le parti conservateur a accompli son devoir de parti d'opposition en faisant le maximum pour obliger le gouvernement à présenter un projet de loi permettant d'aider les céréaliers de l'Ouest. C'est à force d'insister et de harceler continuellement le gouvernement que nous avons réussi à obtenir ces modifications de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Quand le projet de loi a été présenté à la Chambre la première fois, nous avons souligné certaines de ses graves lacunes. Nous avons expliqué qu'il était inadéquat parce qu'il ne tenait pas compte de la situation concernant la stabilisation du prix des céréales de l'Ouest. La première version du projet de loi n'aurait pas permis d'effectuer des versements importants pendant longtemps à cause de la façon dont la formule était établie. Nous avons obligé le gouvernement à présenter ce nouveau projet de loi qu'il s'est engagé à soumettre à l'étude de la Chambre vendredi prochain. Nous sommes disposés à l'étudier rapidement malgré ses très graves défauts.

Penchons-nous un peu sur le projet de loi à l'étude et sur la conjoncture. Mon collègue de Végréville a parlé de certains des problèmes que rencontrent les céréaliers de l'Ouest à l'heure actuelle, de la faillite qui menace de nombreux producteurs et des autres difficultés qu'ils rencontrent. Les tarifs de transport vont augmenter de 33 p. 100 à un moment où les agriculteurs, notamment ceux de l'Ouest du Canada, subissent des pressions économiques.

Mon collègue a fait remarquer que le Canadien Pacifique était l'un des principaux auteurs du complot qui a abouti à l'adoption du projet de loi sur le Pas du Nid-de-Corbeau, contre la volonté des agriculteurs de l'Ouest, après que le gouvernement eut invoqué la clôture. Son conseil d'administration a collaboré avec le gouvernement et a contribué à l'adoption de ce projet de loi. Il est intéressant de noter que John Turner, qui est maintenant candidat à la direction du parti libéral, a participé, en tant que membre du conseil d'administration du CP, à l'élaboration de cette mesure législative que tous les agriculteurs de l'Ouest considèrent comme une catastrophe. Nous assistons maintenant à un revirement.

Le parti libéral tente maintenant d'amadouer les agriculteurs et la population de l'Ouest dans son ensemble en annonçant ses nouvelles intentions. La manifestation d'hypocrisie la

Paiements anticipés

plus intéressante à laquelle nous avons assisté a été l'œuvre du ministre des Transports, qui appuie maintenant M. Turner dans sa campagne à la direction du parti et qui joue auprès de lui le rôle de conseiller politique.

M. Pepin: Tout cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

M. Hnatyshyn: Ce que nous disons est pertinent parce que nous parlons des pressions que le coût de production exerce sur les agriculteurs. Le gouvernement nous a présenté un projet de loi qu'il nous a forcés à adopter en imposant la clôture. Cette mesure a fait sensiblement augmenter les frais de transport des agriculteurs. Cela a fait pression sur les agriculteurs de l'Ouest. Qu'est-ce que le ministre des Transports conseille à M. Turner de dire au sujet de la loi sur le Pas du Nid-de-Corbeau? Soudainement il lui conseille de dire que le plafond de 31 millions de tonnes est trop bas. M. Turner dit maintenant qu'il songera sérieusement à relever ce plafond. Il est en train de faire une autre promesse sur les conseils du ministre des Transports. Il songera à instaurer une nouvelle marge de sécurité.

M. Mazankowski: Il avait refusé tout changement.

M. Hnatyshyn: Mon collègue a raison. Nous avons exigé exactement les mêmes changements à maintes reprises. Nos demandes ont toutes été rejetées. C'est de l'hypocrisie. Les habitants de l'Ouest comprennent ces manigances. Les céréaliers de l'Ouest savent ce qui se passe. Ils ne se laisseront pas convaincre un seul instant, ni par M. Turner ni par un autre.

Bien que nous sachions gré au gouvernement d'avoir enfin pris cette initiative, mon collègue le député de Végréville a signalé que, dans notre politique agricole en dix points publiée le 5 avril 1983, nous recommandions instamment au gouvernement de doubler les paiements anticipés. Dans son projet de loi d'initiative parlementaire, le C-218, le député de Bow River a proposé l'abrogation de la disposition discriminatoire envers les femmes des agriculteurs. Le projet de loi d'initiative parlementaire renfermait une disposition qui, même si elle n'a pas obtenu l'appui du gouvernement à cette époque, annonçait l'abrogation du paragraphe 3.2 de l'article 7 que propose le projet de loi à l'étude.

● (1520)

Je voudrais simplement poser une question au parrain du projet de loi dont la Chambre est saisie. Étant donné que le gouvernement a pris cette initiative à l'égard de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies—je suis persuadé que le ministre a été prévenu de ma question, car le député d'Elgin a soulevé cette affaire hier—le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à hausser les paiements anticipés effectués aux termes de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies en ce qui concerne les grains ne relevant pas de la Commission du blé ainsi que d'autres productions? Le ministre a-t-il déjà ce renseignement ou pourrait-il me l'obtenir? Notre parti a fait savoir qu'il tenait à s'assurer que les céréaliers qui ne relèvent pas de la Commission du blé soient aussi traités avec équité.